

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24	●		
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25			
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●		
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	1	
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2	
II De proximité	40/64			
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47	●		
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49	●		
VI Agrotouristique	50	●	1	
VII Évènements spéciaux	51	●	3	
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56	●		
II Sans élevage	57	●		
III Activités para-agricoles	58/70	●		
IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●		
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2	
Forêt				
I Exploitation forestière	59	●		
II Services forestiers	60	●		
III Activités forestières connexes	61	●		
Extraction				
I Activités extractives	62/68	●		
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
Arrière	82	9 m.	
Latérale avec ouverture	83	4 m.	
Latérale sans ouverture	84	4 m.	
Latérale sur rue	85	6 m.	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
Coeff. emprise au sol max.	88	25 %	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
Usage agricole	170	●	
Sur terrain vacant	171		
Étalage extérieur	172		

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
Cour à rebuts auto.	141-142		
Chauffage extérieur	143	●	
Poste d'essence	146-157		
Café terrasse	158		
Chenil	159-163	●	
Éolienne domestique	164-166	●	
Panneaux solaires	167	●	
Construction souterraine	173	●	
Poulailler dagrément	184.1-184.7		
Résidence de tourisme	184.8	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
Raccordement égout			
Puits et installation septique		●	
Rue publique			
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	08-02-2017	2016-04	17-04-2025	63-2025
	14-03-2019	09-2018		
	15-04-2021	14-2020		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée				
	24	●		
II Habitations bifamiliales et trifamiliales				
	25			
III Habitations multiples				
	30			
IV Chalets et maisons de villégiature				
	31	●		
V Maisons mobiles				
	32/144/145			
VI Roulottes				
	33			
VII Résidences communautaires				
	34			
VIII Logements intergénérationnels				
	35	●	1	
Industriel				
I Industrie artisanale				
	36	●	1	
II Industrie légère				
	37/65	●	2	
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel				
	39/64/70	●	3	
II De proximité				
	40/64			
III Vente au détail de produits divers				
	41/64			
IV À incidence élevée				
	42/64			
V Liés à l'automobile				
	43/64			
VI Hébergement et restauration				
	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle				
	45/66			
II Parcs et espaces verts				
	46	●		
III Usage extensif				
	47	●		
IV Usage intensif				
	48			
V Conservation				
	49	●		
VI Agrotouristique				
	50	●	1	
VII Évènements spéciaux				
	51	●	4	
Institutionnel				
I Services éducationnels				
	52/67			
II Services religieux				
	53/67			
III Services gouvernementaux				
	54/67			
IV Services divers				
	55/67			
V Services de santé et services sociaux				
	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage				
	56	●		
II Sans élevage				
	57	●		
III Activités para-agricoles				
	58/70	●		
IV Culture du cannabis				
	58.1/68.1	●		
V Culture du cannabis à des fins personnelles				
	58.2/69.1	●	3	
Forêt				
I Exploitation forestière				
	59	●		
II Services forestiers				
	60	●		
III Activités forestières connexes				
	61	●		
Extraction				
I Activités extractives				
	62/68	●		
Services publics				
I Équipement d'utilité publique				
	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication				
	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
ÉDIFICATION			
Hauteur min.	86	4 m.	
	Hauteur max.	87	15 m.
Coeff. emprise au sol max.	88	40 %	
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
USAGES SPÉCIFIQUES			
Abri forestier	138	●	
	Spectacle érotique	140	
Cour à rebuts auto.	141-142		
	Chauffage extérieur	143	●
Poste d'essence	146-157		
	Café terrasse	158	
Chenil	159-163	●	
	Éolienne domestique	164-166	●
Panneaux solaires	167	●	
	Construction souterraine	173	●
Poulailler d'agrément	184.1-184.7		
	Résidence de tourisme	184.8	●
CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
MODIF.	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
MODIF.			
Date	Règ. #	Date	Règ. #
	2016-04	21-04-2022	23-2021
	08-02-2017	17-04-2025	63-2025
14-03-2019	09-2018	14-2020	
	15-04-2021		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Seules l'industrie du bois et la biométhanisation agricole sont autorisées. Les autres usages de la classe « industries légères » sont interdits.
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 4	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel					
I Unifamiliale isolée	24	●			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				
III Habitations multiples	30				
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●			
V Maisons mobiles	32/144/145				
VI Roulottes	33				
VII Résidences communautaires	34				
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1		
Industriel					
I Industrie artisanale	36	●	1		
II Industrie légère	37/65				
Commerces et services					
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2		
II De proximité	40/64				
III Vente au détail de produits divers	41/64				
IV À incidence élevée	42/64				
V Liés à l'automobile	43/64	●	3		
VI Hébergement et restauration	44/64				
Culture, récréation et loisirs					
I Activité culturelle	45/66				
II Parcs et espaces verts	46	●			
III Usage extensif	47	●			
IV Usage intensif	48				
V Conservation	49	●			
VI Agrotouristique	50	●	1		
VII Évènements spéciaux	51	●	4		
Institutionnel					
I Services éducationnels	52/67				
II Services religieux	53/67				
III Services gouvernementaux	54/67				
IV Services divers	55/67				
V Services de santé et services sociaux	55.1/67				
Agriculture					
I Avec élevage	56	●			
II Sans élevage	57	●			
III Activités para-agricoles	58/70	●			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2		
Forêt					
I Exploitation forestière	59	●			
II Services forestiers	60	●			
III Activités forestières connexes	61	●			
Extraction					
I Activités extractives	62/68	●	5		
Services publics					
I Équipement d'utilité publique	62.1	●			
II Équipement public de télécommunication	62.2	●			

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	81	9 m.	
Arrière	82	9 m.	
Latérale avec ouverture	83	4 m.	
Latérale sans ouverture	84	4 m.	
Latérale sur rue	85	6 m.	
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
CONDITIONS	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	
LOT	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
INFRASTRUCTURE	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
SERVICES COMMUNAUTAIRES	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
SERVICES PUBLIQUES	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
SERVICES SOCIAUX	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
SERVICES DIVERS	Poulailler dagrément	184.1-184.7	
	Résidence de tourisme	184.8	●
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			
SERVICES DE SANTÉ			
SERVICES COMMERCIAUX			
SERVICES PUBLIQUES			
SERVICES SOCIAUX			
SERVICES DIVERS			

USAGES	Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel					
I Unifamiliale isolée	24	●			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				
III Habitations multiples	30				
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●			
V Maisons mobiles	32/144/145				
VI Roulottes	33				
VII Résidences communautaires	34				
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1		
Industriel					
I Industrie artisanale	36	●	1		
II Industrie légère	37/65				
Commerces et services					
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2		
II De proximité	40/64				
III Vente au détail de produits divers	41/64				
IV À incidence élevée	42/64				
V Liés à l'automobile	43/64				
VI Hébergement et restauration	44/64				
Culture, récréation et loisirs					
I Activité culturelle	45/66				
II Parcs et espaces verts	46	●			
III Usage extensif	47	●			
IV Usage intensif	48				
V Conservation	49	●			
VI Agrotouristique	50	●	1		
VII Évènements spéciaux	51	●	3		
Institutionnel					
I Services éducationnels	52/67				
II Services religieux	53/67				
III Services gouvernementaux	54/67				
IV Services divers	55/67				
V Services de santé et services sociaux	55.1/67				
Agriculture					
I Avec élevage	56	●			
II Sans élevage	57	●			
III Activités para-agricoles	58/70	●			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2		
Forêt					
I Exploitation forestière	59	●			
II Services forestiers	60	●			
III Activités forestières connexes	61	●			
Extraction					
I Activités extractives	62/68	●			
Services publics					
I Équipement d'utilité publique	62.1	●			
II Équipement public de télécommunication	62.2	●			

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	81	9 m.	
Arrière	82	9 m.	
Latérale avec ouverture	83	4 m.	
Latérale sans ouverture	84	4 m.	
Latérale sur rue	85	6 m.	
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
CONDITIONS	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	
LOT	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
RÉSEAU	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
SERVICES	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
ÉNERGIE	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
TRANSPORT	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
AMÉNAGEMENT	Poulailler dagrément	184.1-184.7	
	Résidence de tourisme	184.8	●
AUTRE			

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24	●		
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25			
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●		
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	1	
II Industrie légère	37/65	●	5	
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2	
II De proximité	40/64			
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47	●		
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49	●		
VI Agrotouristique	50	●	1	
VII Évènements spéciaux	51	●	3	
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67	●	4	
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56	●		
II Sans élevage	57	●		
III Activités para-agricoles	58/70	●		
IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●		
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2	
Forêt				
I Exploitation forestière	59	●		
II Services forestiers	60	●		
III Activités forestières connexes	61	●		
Extraction				
I Activités extractives	62/68	●		
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	9 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	●
CONDITIONS	Usage agricole	170	●
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	
MODIF.	Abri forestier	138	●
	Spectacle érotique	140	
MODIF.	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	●
MODIF.	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
MODIF.	Chenil	159-163	●
	Éolienne domestique	164-166	●
MODIF.	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
MODIF.	Poulailler dagrément	184.1-184.7	
	Résidence de tourisme	184.8	●
MODIF.			
MODIF.	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
MODIF.	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
MODIF.	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire
NOTE 4	Seul un garage municipal et d'incendie est autorisé. Les autres usages de la classe « services gouvernementaux » sont interdits.
NOTE 5	Usage spécifiquement autorisé pour le lot n° 6 133 562

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel					
I Unifamiliale isolée	24	●			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				
III Habitations multiples	30				
IV Chalets et maisons de villégiature	31	●			
V Maisons mobiles	32/144/145				
VI Roulottes	33				
VII Résidences communautaires	34				
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1		
Industriel					
I Industrie artisanale	36	●	1		
II Industrie légère	37/65				
Commerces et services					
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2		
II De proximité	40/64				
III Vente au détail de produits divers	41/64				
IV À incidence élevée	42/64				
V Liés à l'automobile	43/64				
VI Hébergement et restauration	44/64				
Culture, récréation et loisirs					
I Activité culturelle	45/66				
II Parcs et espaces verts	46	●			
III Usage extensif	47	●			
IV Usage intensif	48				
V Conservation	49	●			
VI Agrotouristique	50	●	1		
VII Évènements spéciaux	51	●	3		
Institutionnel					
I Services éducationnels	52/67				
II Services religieux	53/67				
III Services gouvernementaux	54/67				
IV Services divers	55/67				
V Services de santé et services sociaux	55.1/67				
Agriculture					
I Avec élevage	56	●			
II Sans élevage	57	●			
III Activités para-agricoles	58/70	●			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1	●			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1	●	2		
Forêt					
I Exploitation forestière	59	●			
II Services forestiers	60	●			
III Activités forestières connexes	61	●			
Extraction					
I Activités extractives	62/68				
Services publics					
I Équipement d'utilité publique	62.1	●			
II Équipement public de télécommunication	62.2	●			

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	81	9 m.	
Arrière	82	9 m.	
Latérale avec ouverture	83	4 m.	
Latérale sans ouverture	84	4 m.	
Latérale sur rue	85	6 m.	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
Hauteur max.	87	12 m.	
Coeff. emprise au sol max.	88	25 %	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
Usage comm., ind., récré.	169	●	
Usage agricole	170	●	
Sur terrain vacant	171		
Étalage extérieur	172		

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	●
Spectacle érotique	140		
Cour à rebuts auto.	141-142		
Chauffage extérieur	143	●	
Poste d'essence	146-157		
Café terrasse	158		
Chenil	159-163	●	
Éolienne domestique	164-166	●	
Panneaux solaires	167	●	
Construction souterraine	173	●	
Poulailler dagrément	184.1-184.7		
Résidence de tourisme	184.8	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
Raccordement aqueduc			
Raccordement égout			
Puits et installation septique			●
Rue publique			
Rue publique ou privée			●

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	08-02-2017	2016-04	17-04-2025	63-2025
	14-03-2019	09-2018		
	15-04-2021	14-2020		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25			
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35			
Industriel				
I Industrie artisanale	36			
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70			
II De proximité	40/64			
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66	●	1	
II Parcs et espaces verts	46	●	1	
III Usage extensif	47	●	1	
IV Usage intensif	48	●	1	
V Conservation	49	●	1	
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51	●	1-2	
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67	●	1	
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56	●	1-3	
II Sans élevage	57	●	1	
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
Arrière	82		9 m.
Latérale avec ouverture	83		4 m.
Latérale sans ouverture	84		4 m.
Latérale sur rue	85		6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
Coeff. emprise au sol max.	88		30 %

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
Usage agricole	170		
Sur terrain vacant	171		
Étalage extérieur	172		

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
Cour à rebuts auto.	141-142		
Chauffage extérieur	143		
Poste d'essence	146-157		
Café terrasse	158		
Chenil	159-163		
Éolienne domestique	164-166		
Panneaux solaires	167	●	
Construction souterraine	173	●	
Poulailler d'agrément	184.1-184.7		
Résidence de tourisme			

CONDITIONS	Lot distinct	●
	Raccordement aqueduc	●
Raccordement égout		●
Puits et installation septique		
Rue publique		●
Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	08-02-2017	2016-04
	14-03-2019	09-2018
	15-04-2021	14-2020

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	L'agriculture avec élevage est autorisée en zone agricole seulement

! Une partie de la zone se trouve en zone agricole. Dans cette partie, pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise et les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel				
I Unifamiliale isolée	24			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25			
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35			
Industriel				
I Industrie artisanale	36			
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70			
II De proximité	40/64	●	1	
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1-2	
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1	
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66	●	1	
II Parcs et espaces verts	46	●	1	
III Usage extensif	47	●	1	
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51	●	1-3	
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67	●	1	
II Services religieux	53/67	●	1	
III Services gouvernementaux	54/67	●	1	
IV Services divers	55/67	●	1	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	8 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	4 m.
	Latérale sans ouverture	84	4 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	30 %
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	
USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	
	Résidence de tourisme		
CONDITIONS			
	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
MODIF.	Rue publique ou privée		
	Date	Règlement #	
	08-02-2017	2016-04	
	14-03-2019	09-2018	
	15-04-2021	14-2020	

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel				
I Unifamiliale isolée	24	●	1	
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1	
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34	●	2	
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	2	
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3	
II De proximité	40/64	●	1	
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1	
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1	
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	
USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●
	Résidence de tourisme		
CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		
MODIF.	Date	Règlement #	
	08-02-2017	2016-04	
	14-03-2019	09-2018	
	15-04-2021	14-2020	

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel				
I Unifamiliale isolée	24	●	1	
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1	
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34	●	2	
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	2	
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3	
II De proximité	40/64	●	1	
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1	
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1	
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	
USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler dagrément	184.1-184.7	●
	Résidence de tourisme		
CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		
MODIF.	Date	Règlement #	
	08-02-2017	2016-04	
	14-03-2019	09-2018	
	15-04-2021	14-2020	

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel				
I Unifamiliale isolée	24	●	1	
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1	
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34	●	2	
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	2	
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3	
II De proximité	40/64	●	1	
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1	
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1	
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	●
USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	●
	Café terrasse	158	●
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●
	Résidence de tourisme		
CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		
MODIF.	Date	Règlement #	
	08-02-2017	2016-04	
	14-03-2019	09-2018	
	15-04-2021	14-2020	

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 70.1)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

Groupe et classe d'usage		Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel				
I Unifamiliale isolée	24	●	1	
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●	1	
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34	●	2	
VIII Logements intergénérationnels	35	●	2	
Industriel				
I Industrie artisanale	36	●	2	
II Industrie légère	37/65	●	1-3	
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	4	
II De proximité	40/64	●	1	
III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1	
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64	●	1	
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66	●	1	
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51	●	1	
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67	●	1	
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MESURES	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	12 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
CONDITIONS	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	●
USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
CONDITIONS	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
MODIF.	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	●
USAGES SPÉCIFIQUES	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
CONDITIONS	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
MODIF.	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●
	Résidence de tourisme		
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			
MODIF.			
USAGES SPÉCIFIQUES			
CONDITIONS			

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24			
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25			
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35			
Industriel				
I Industrie artisanale	36			
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70			
II De proximité	40/64			
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46			
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	•		
II Équipement public de télécommunication	62.2	•		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
Avant	81		
Arrière	82		
Latérale avec ouverture	83		
Latérale sans ouverture	84		
Latérale sur rue	85		
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	Hauteur max.	87	
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	
	Usage comm., ind., récré.	169	
CONDITIONS	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	
LOT	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
CONDUITES	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
ÉQUIPEMENT	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
ÉNERGIE	Chenil	159-163	
	Éoliennes domestiques	164-166	
ÉCOLOGIE	Panneaux solaires	167	
	Construction souterraine	173	•
AMÉNAGEMENT	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	
	Résidence de tourisme		
AUTRES			

NOTE	

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note	MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Résidentiel					Avant	81	
	I Unifamiliale isolée	24				Arrière	82	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				Latérale avec ouverture	83	
	III Habitations multiples	30				Latérale sans ouverture	84	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31				Latérale sur rue	85	
	V Maisons mobiles	32/144/145						
	VI Roulottes	33						
	VI Résidences communautaires	34						
	VIII Logements intergénérationnels	35						
COMMERCES ET SERVICES	Industriel				ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	
	I Industrie artisanale	36				Hauteur max.	87	
	II Industrie légère	37/65				Coeff. emprise au sol max.	88	
	Commerce et services							
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70						
	II De proximité	40/64						
	III Vente au détail de produits divers	41/64						
	IV À incidence élevée	42/64						
	V Liés à l'automobile	43/64						
	VI Hébergement et restauration	44/64						
CULTURE, RÉCREATION ET LOISIRS	Culture, récréation et loisirs				ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	168	
	I Activité culturelle	45/66				Usage comm., ind., récré.	169	
	II Parcs et espaces verts	46				Usage agricole	170	
	III Usage extensif	47				Sur terrain vacant	171	
	IV Usage intensif	48				Étalage extérieur	172	
	V Conservation	49						
	VI Agrotouristique	50						
	VII Évènements spéciaux	51						
	Institutionnel							
	I Services éducationnels	52/67						
AGRICULTURE	II Services religieux	53/67			USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	138	
	III Services gouvernementaux	54/67				Spectacle érotique	140	
	IV Services divers	55/67				Cour à rebuts auto.	141-142	
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67				Chauffage extérieur	143	
	Agriculture					Poste d'essence	146-157	
	I Avec élevage	56				Café terrasse	158	
	II Sans élevage	57				Chenil	159-163	
	III Activités para-agricoles	58/70				Éolienne domestique	164-166	
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1				Panneaux solaires	167	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1				Construction souterraine	173	•
FORÊT	Forêt			Poulailler d'agrément	184.1-184.7			
	I Exploitation forestière	59			Résidence de tourisme			
	II Services forestiers	60						
	III Activités forestières connexes	61						
	Extraction							
	I Activités extractives	62/68						
	Services publics							
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•					
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•					
CONDITIONS	MODIF.	Date	Règlement #					
		08-02-2017	2016-04					
		14-03-2019	09-2018					
		15-04-2021	14-2020					

NOTE	

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note	MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Résidentiel					Avant	81	
	I Unifamiliale isolée	24				Arrière	82	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				Latérale avec ouverture	83	
	III Habitations multiples	30				Latérale sans ouverture	84	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31				Latérale sur rue	85	
	V Maisons mobiles	32/144/145						
	VI Roulottes	33						
	VII Résidences communautaires	34						
	VIII Logements intergénérationnels	35						
ÉDIFICATION	Industriel				ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Hauteur min.	86	
	I Industrie artisanale	36				Hauteur max.	87	
	II Industrie légère	37/65				Coeff. emprise au sol max.	88	
	Commerces et services							
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70						
	II De proximité	40/64						
	III Vente au détail de produits divers	41/64						
	IV À incidence élevée	42/64						
	V Liés à l'automobile	43/64						
	VI Hébergement et restauration	44/64						
USAGES SPÉCIFIQUES	Culture, récréation et loisirs				CONDITIONS	Usage résidentiel	168	
	I Activité culturelle	45/66				Usage comm., ind., récré.	169	
	II Parcs et espaces verts	46				Usage agricole	170	
	III Usage extensif	47				Sur terrain vacant	171	
	IV Usage intensif	48				Étalage extérieur	172	
	V Conservation	49						
	VI Agrotouristique	50						
	VII Évènements spéciaux	51						
	Institutionnel							
	I Services éducationnels	52/67						
MODIF.	II Services religieux	53/67						
	III Services gouvernementaux	54/67						
	IV Services divers	55/67						
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67						
	Agriculture							
	I Avec élevage	56						
	II Sans élevage	57						
	III Activités para-agricoles	58/70						
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1						
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1						
NOTE	Forêt				MODIF.			
	I Exploitation forestière	59				Lot distinct		•
	II Services forestiers	60				Raccordement aqueduc		
	III Activités forestières connexes	61				Raccordement égout		
	Extraction					Puits et installation septique		
	I Activités extractives	62/68				Rue publique		
	Services publics					Rue publique ou privée		
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•			Date	Règlement #	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•		08-02-2017	2016-04		
					14-03-2019	09-2018		
					15-04-2021	14-2020		

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24	●		
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●		
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulottes	33			
VII Résidences communautaires	34			
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1	
Industriel				
I Industrie artisanale	36			
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2	
II De proximité	40/64			
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
Arrière	82	9 m.	
Latérale avec ouverture	83	3 m.	
Latérale sans ouverture	84	2 m.	
Latérale sur rue	85	6 m.	
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
	Étalage extérieur	172	
CONDITIONS	Abri forestier	138	
	Spectacle érotique	140	
	Cour à rebuts auto.	141-142	
	Chauffage extérieur	143	
	Poste d'essence	146-157	
	Café terrasse	158	
	Chenil	159-163	
	Éolienne domestique	164-166	
	Panneaux solaires	167	●
	Construction souterraine	173	●
MODIF.	Poulailler d'agrément	184.1-184.7	●
	Résidence de tourisme		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire		
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation		

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
I Unifamiliale isolée	24	●		
II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25	●		
III Habitations multiples	30			
IV Chalets et maisons de villégiature	31			
V Maisons mobiles	32/144/145			
VI Roulettes	33			
VII Résidences communautaires	34	●	1	
VIII Logements intergénérationnels	35	●	1	
Industriel				
I Industrie artisanale	36			
II Industrie légère	37/65			
Commerces et services				
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2	
II De proximité	40/64	●		
III Vente au détail de produits divers	41/64			
IV À incidence élevée	42/64			
V Liés à l'automobile	43/64			
VI Hébergement et restauration	44/64			
Culture, récréation et loisirs				
I Activité culturelle	45/66			
II Parcs et espaces verts	46	●		
III Usage extensif	47			
IV Usage intensif	48			
V Conservation	49			
VI Agrotouristique	50			
VII Évènements spéciaux	51			
Institutionnel				
I Services éducationnels	52/67			
II Services religieux	53/67			
III Services gouvernementaux	54/67			
IV Services divers	55/67			
V Services de santé et services sociaux	55.1/67			
Agriculture				
I Avec élevage	56			
II Sans élevage	57			
III Activités para-agricoles	58/70			
IV Culture du cannabis	58.1/68.1			
V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1			
Forêt				
I Exploitation forestière	59			
II Services forestiers	60			
III Activités forestières connexes	61			
Extraction				
I Activités extractives	62/68			
Services publics				
I Équipement d'utilité publique	62.1	●		
II Équipement public de télécommunication	62.2	●		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	81	6 m.
	Arrière	82	9 m.
	Latérale avec ouverture	83	3 m.
	Latérale sans ouverture	84	2 m.
	Latérale sur rue	85	6 m.
ÉDIFICATION	Hauteur min.	86	4 m.
	Hauteur max.	87	10 m.
ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Coeff. emprise au sol max.	88	25 %
USAGES SPÉCIFIQUES	Usage résidentiel	168	●
	Usage comm., ind., récré.	169	
CONDITIONS	Usage agricole	170	
	Sur terrain vacant	171	
MODIF.	Étalage extérieur	172	
Date	Règlement #		
	08-02-2017	2016-04	
Date	14-03-2019	09-2018	
	15-04-2021	14-2020	

NOTE 1 Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

NOTE 2 Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note	MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Résidentiel					Avant	81	
	I Unifamiliale isolée	24				Arrière	82	
	II Habitations bifamiliales et trifamiliales	25				Latérale avec ouverture	83	
	III Habitations multiples	30				Latérale sans ouverture	84	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31				Latérale sur rue	85	
	V Maisons mobiles	32/144/145						
	VI Roulottes	33						
	VII Résidences communautaires	34						
	VIII Logements intergénérationnels	35						
ÉDIFICATION	Industriel				ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Hauteur min.	86	
	I Industrie artisanale	36				Hauteur max.	87	
	II Industrie légère	37/65				Coeff. emprise au sol max.	88	
	Commerces et services							
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70						
	II De proximité	40/64						
	III Vente au détail de produits divers	41/64						
	IV À incidence élevée	42/64						
	V Liés à l'automobile	43/64						
	VI Hébergement et restauration	44/64						
USAGES SPÉCIFIQUES	Culture, récréation et loisirs				CONDITIONS	Usage résidentiel	168	
	I Activité culturelle	45/66				Usage comm., ind., récré.	169	
	II Parcs et espaces verts	46	●			Usage agricole	170	•
	III Usage extensif	47	●			Sur terrain vacant	171	
	IV Usage intensif	48				Étalage extérieur	172	
	V Conservation	49	●					
	VI Agrotouristique	50						
	VII Évènements spéciaux	51	●	1				
	Institutionnel							
	I Services éducationnels	52/67						
MODIF.	II Services religieux	53/67						
	III Services gouvernementaux	54/67						
	IV Services divers	55/67						
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67						
	Agriculture							
	I Avec élevage	56	●					
	II Sans élevage	57	●					
	III Activités para-agricoles	58/70						
	IV Culture du cannabis	58.1/68.1						
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/69.1						
NOTE 1	Forêt				MODIF.			
	I Exploitation forestière	59				Lot distinct		
	II Services forestiers	60				Raccordement aqueduc		
	III Activités forestières connexes	61				Raccordement égout		
	Extraction					Puits et installation septique		
	I Activités extractives	62/68				Rue publique		
	Services publics					Rue publique ou privée		
	I Équipement d'utilité publique	62.1				Date	Règlement #	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●			08-02-2017	2016-04	
						14-03-2019	09-2018	
						15-04-2021	14-2020	

NOTE 1 Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal ou secondaire

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).

